

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
tenue le 2 octobre 2018 à 19h30 à la salle du conseil située
au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph-de Kamouraska.**

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS
Charles Montamat,
Michel Viens,
M. Yves Lapointe,
Francis Boucher
Raymond Frève,
Renaud Ouellet

Tous les membres présents forment le quorum.

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Nathalie Blais, directrice générale rédige le procès-verbal.

01-10-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

02-10-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOUT 2018

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 7 août 2018 soit adopté tel que déposé.

03-10-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 4 septembre 2018 soit adopté, tel que déposé.

04-10-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres que le procès-verbal du 13 septembre 2018 soit adopté, tel que déposé.

05-10-2018

**AVIS DE MOTION 2018-243 / ET PRÉSENTATION DU
PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA MODIFICATION DU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je, soussigné, Yves Lapointe, conseiller, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, d'un règlement visant l'adoption du règlement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. M. Yves Lapointe présente le projet de règlement tel que le stipule l'article 445 du code municipal.

06-10-2018

SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

ATTENDU le départ de Mme Sophie DeCourval comme adjointe à la direction et signataire en remplacement de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Mme Marie-Ève Blache-Gagné, pour la signature des effets bancaires et tous autres documents nécessitant une signature en l'absence de la direction générale à compter du 3 octobre 2018. Les élus sont Mme Nancy St-Pierre, mairesse ou M. Francis Boucher, conseiller et maire suppléant. Les signataires seront obligatoirement un élu et un employé.

07-10-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-234 RÉGISSANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement sur le numérotage des immeubles. Ce règlement sera classé dans le registre des règlements.

08-10-2018

PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE :

- la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la Programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

09-10-2018

NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES DEMANDES EN MATIÈRE D'ACCOMMODATION RELIGIEUSE

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne Mme Nathalie Blais, directrice générale, responsable des demandes en matière d'accommodation religieuse dans la municipalité.

10-10-2018

APPUI À LA MRC DU GRANIT CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie la MRC du Granit dans sa démarche concernant la problématique des espèces exotiques envahissantes.

11-10-2018

ACHAT DE LA MAISON DE LA VALLÉE

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska se porte acquéreur de la Maison de la Vallée et autorise le paiement de 50 000 \$ à même le fond général de la municipalité. Celui-ci sera remboursé dès que la vente de la bâtisse du 300, rue Principale, où loge présentement le bureau municipal, sera conclue. Les signataires autorisés au contrat et autres documents légaux concernant l'achat sont Mme Nancy St-Pierre, mairesse et Mme Nathalie Blais, directrice générale.

12-10-2018

RÉPARATION DU PAVAGE DU RANG 6 VIS-À-VIS LES PONCEAUX

ATTENDU les demandes de prix faites à deux entreprises de la région pour les réparations du pavage du rang 6 vis-à-vis les ponceaux ;

ATTENDU que le prix des travaux est de :
Pavage rénovation Francoeur : 10 534\$ plus taxes et de
Pavage Cabano : 5000\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat de réparation de pavage à l'entreprise Pavage Cabano au prix de 5 000 \$ plus taxes. Les réparations seront effectuées dans le rang 6 Est afin d'abaisser certaines traverses de chemins vis-à-vis les résidences du 251, 259 et 281, rang 6 Est.

13-10-2018

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2018-2022

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le Plan de développement déposé par Mme Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs pour les années 2018 à 2022.

14-10-2018

AUTORISER LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UN PROJET PERMETTANT D'AUGMENTER L'OFFRE DE GARDE POUR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires ;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

- d'autoriser Mme Marie-Ève Blache-Gagné, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

15-10-2018

VENTE DE LA MAISON DU 300, RUE PRINCIPALE OUEST

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska mandate Mme Nathalie Blais, directrice générale afin de contacter un agent immobilier dans le but de vendre la maison du 300, rue Principale Ouest. Les signataires au dossier seront Mme Nancy St-Pierre, mairesse et Mme Nathalie Blais, directrice générale.

16-10-2018

PARTICIPATION FINANCIÈRE À HOCKEY MINEUR KAMOURASKA

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise un montant de 50 \$ à Hockey mineur de Saint-Pascal.

17-10-2018

COMITÉ MANDATÉ POUR LES RENCONTRES LORS DE LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE

Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska mandate un comité formé de MM. Robin Laplante, Francis Boucher et Yves Lapointe ainsi que Mme Nathalie Blais, directrice générale, afin de s'entretenir avec les intervenants dans le dossier de la caserne soit : l'entrepreneur Constructions Ferdinand Laplante, l'ingénieur d'actuel conseil et l'architecte, Alfred Pelletier et ce, aussitôt l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

18-10-2018

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais, directrice générale, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2018 et ce, pour la période du mois de septembre 2018 ;

Remboursements payés à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement, de repas : 382,50 \$

- Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 19, 20 : 12 042,54 \$

Liste des comptes à payer au 30 septembre 2018 : 20 995,54 \$

La facture de Construction BML au montant de 245 917,73 \$

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve les comptes du mois de septembre 2018 et donne ordre de payer ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

19-10-2018

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22h.

Nancy St-Pierre, mairesse

Nathalie Blais, directrice générale